Normes internationales d'information financière

CA Comptables agréés du Canada

Les Normes internationales d'information financière (IFRS) remplaceront, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public et les entreprises publiques, les PCGR canadiens actuels. Elles entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Normes internationales d'information financière : quelles en sont les conséquences pour vous?

Prévu depuis longtemps, le basculement aux IFRS est maintenant à nos portes. Votre entreprise doit donc prendre certaines mesures concrètes dès maintenant pour réussir sa transition.

Si les difficultés économiques de la dernière année vous ont forcé à remettre à plus tard les préparatifs en vue du passage aux IFRS, sachez qu'il existe une foule de ressources pour vous aider à rattraper le temps perdu. Consultez un comptable agréé (CA) ou rendez-vous sur www.icca.ca/IFRS pour obtenir l'aide dont vous avez besoin. L'information financière est un champ de compétence fondamental de la profession de CA. Nous pouvons vous aider à effectuer une transition sans heurt.

Pour les entreprises dont l'exercice coïncide avec l'année civile, le passage aux IFRS deviendra une réalité lors du dépôt des premiers états financiers trimestriels de 2011.

Voici des réponses aux questions que vous pourriez vous poser

1. Les entreprises canadiennes devront-elles toutes se conformer aux IFRS?

L'adoption des IFRS est obligatoire pour les entreprises ayant une obligation d'information du public et les entreprises publiques, et ce, pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2011. Par ailleurs, toutes les autres entités entrant dans le champ d'application du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, comme les organismes sans but lucratif et les entreprises à capital fermé, pourront adopter les IFRS si elles le souhaitent.

2. Que faut-il faire dès maintenant?

Les entités qui appliqueront les IFRS et qui en sont encore au début de leurs préparatifs doivent mettre les bouchées doubles si elles veulent être prêtes pour la date du basculement, le 1er janvier 2011. Il peut être utile d'évaluer la situation de votre entreprise par rapport aux étapes suivantes :

- Identification des questions clés liées aux méthodes comptables : pour ce faire, familiarisez-vous avec les normes et demandez-vous lesquelles de vos méthodes comptables actuelles devront peut-être être modifiées.
- Compréhension de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* : examinez les exigences ainsi que les choix qu'offre cette norme pour la préparation de vos premiers états financiers IFRS.
- Analyse des IFRS applicables : procédez à l'analyse détaillée et à l'interprétation des nouvelles exigences, et déterminez leur incidence sur vos méthodes comptables.
- Choix des méthodes comptables : à la lumière de l'analyse détaillée effectuée, déterminez quelles seront vos nouvelles méthodes comptables dans les secteurs où un changement s'impose.
- Mise en œuvre du plan de transition : quantifiez l'incidence des modifications que vous apporterez à vos méthodes comptables, le cas échéant, et commencez à élaborer vos états financiers en IFRS.

Déterminez à quelle étape du processus de transition vous en êtes rendu, évaluez le travail qu'il reste à accomplir, planifiez en conséquence et passez aux étapes suivantes le plus tôt possible.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre comptable agréé.

3. Combien de temps et de ressources faudra-t-il consacrer à la transition?

L'investissement en temps et en ressources qui est nécessaire au succès de la transition dépend de la situation propre à chaque entité. En règle générale, les organisations complexes devront disposer d'un plan de transition complexe faisant appel à une équipe interfonctionnelle dirigée par une personne qui possède de solides compétences en gestion de projet. Pour les organisations plus petites et moins complexes, une stratégie plus simple et des ressources moindres pourront peut-être suffire. Dans les deux cas, toutefois, le soutien de la haute direction, une planification minutieuse et de la formation sont essentiels. L'expérience du passage aux IFRS dans les pays de l'Union européenne montre que le report des préparatifs a donné lieu à des coûts et à des perturbations accrus pour l'entreprise.

4. Pourquoi les IFRS?

Au cours de vastes consultations menées dans l'ensemble du Canada, les intéressés ont indiqué aux normalisateurs que les entreprises canadiennes qui exercent des activités sur des marchés financiers mondiaux et livrent concurrence à des sociétés étrangères ne pouvaient plus s'en tenir à un ensemble de normes d'information financière «100 % canadien». En 2006, le Conseil des normes comptables (CNC) a décidé d'adopter, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, les IFRS, soit des normes de haute qualité reconnues mondialement, qui permettront la communication d'informations financières transparentes et comparables.

Le Canada rejoint plus de 100 pays qui exigent ou permettent l'application des IFRS, notamment les États membres de l'Union européenne, la plupart des pays côtiers du Pacifique, de même que l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5. Comment en apprendre davantage sur les IFRS?

Les comptables agréés, dont le leadership est reconnu pour ce qui est de fournir des lignes directrices et de la formation sur l'application des normes, sont extrêmement bien placés pour aider le milieu des affaires à gérer le passage aux IFRS. Vous trouverez sur le site Web des Comptables agréés du Canada un large éventail d'outils d'aide pratiques et d'occasions de formation, dont certains sont spécialement conçus pour les PME.

www.icca.ca/IFRS

Gracieusement offert par :

Lemieux Cantin
COMPTABLES AGRÉÉS

Tél. : (514) 322-3870
Téléc. : (514) 322-1012

Site Web : www.lemieuxcantin.com

CA Comptables agréés du Canada